



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

**Accréditation de filières d'études
selon la LEHE et la LPSan
« Bachelor of Science en Ergothérapie » de la
Haute école spécialisée de Suisse occidentale
(HES-SO)**

Rapport d'évaluation externe | 12 mai 2026



Contenu :

Section A – Proposition d'accréditation de l'AAQ

Section B – Rapport des expert-e-s¹

Section C – Prise de position de la filière d'études

Section D – Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

¹ L'AAQ emploie un mode d'écriture égalitaire ou inclusif du point de vue des genres avec des tirets (expert-e-s, étudiant-e-s).

aaq+



Section A

Proposition d'accréditation de l'AAQ

11 novembre 2025



Table des matières

1	Cadre légal, objectif et objet	1
2	Procédure	2
2.1	Groupe d'expert-e-s	2
2.2	Calendrier	2
2.3	Rapport d'auto-évaluation.....	2
2.4	Visite sur place.....	3
2.5	Rapport des expert-e-s	3
2.6	Prise de position de la filière d'études Bachelor of Science en ergothérapie de la HES-SO	3
3	Proposition d'accréditation de l'AAQ	3

1 Cadre légal, objectif et objet

Pour des raisons de protection de la santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) régit les formations aux professions de la santé dispensées dans les hautes écoles. Elle précise notamment les compétences que doivent acquérir les personnes ayant terminé leurs études dans ces filières (art. 3 à 5 LPSan) et exige l'accréditation obligatoire de ces filières selon la LPSan (art. 6).

La LPSan (art. 8) dispose que la procédure, la durée et les émoluments de l'accréditation sont régis par les directives de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Les filières suivantes font notamment l'objet de cette accréditation de programmes :

- cycle bachelor en soins infirmiers ;
- cycle bachelor en physiothérapie ;
- cycle bachelor en ergothérapie ;
- cycle bachelor de sage-femme ;
- cycle bachelor en nutrition et diététique ;
- cycle bachelor en optométrie ;
- cycle master en ostéopathie.

Les conditions d'accréditation d'une de ces filières selon la LPSan sont les suivantes :

- (1) la haute école qui offre la filière d'études concernée possède une accréditation d'institution au sens de l'art. 30 LEHE (art. 7 let. a LPSan) ;
- (2) le contenu et la structure de la filière d'études remplissent les conditions visées à l'art. 31 LEHE (cf. art. 7 let. b LPSan) ;
- (3) la filière d'études transmet aux étudiants les compétences requises par la LPSan et prévoit un contrôle de l'acquisition de ces compétences (art. 7 let. c LPSan).

Sur la base de l'ordonnance relative aux compétences, l'OFSP a édicté dans le cadre d'une ordonnance des normes d'accréditation propres à chacune de ces filières d'études.

Le respect de ces normes d'accréditation doit être contrôlé dans le cadre de la procédure, de même que le respect des standards de qualité génériques pour les programmes d'études conformément à la LEHE (cf. art. 7 et art. 23 Ordonnance d'accréditation LEHE).

Dans ce contexte, l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (Ordonnance sur la coordination de l'enseignement) est également pertinente et valable.

Les bases légales pour l'accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan sont donc :

- la LPSan ;
- l'ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan ;
- la LEHE ;
- l'ordonnance d'accréditation LEHE ;

- l’ordonnance sur la coordination de l’enseignement.

Les hautes écoles qui offrent les filières d’études concernées peuvent demander l’accréditation de leurs filières d’études selon la LEHE et la LPSan auprès d’une agence reconnue par le Conseil suisse d’accréditation (ci-après : le Conseil d’accréditation).

2 Procédure

2.1 Groupe d’expert-e-s

Les expertes dans la procédure d’accréditation de la filière d’études en ergothérapie de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) sont (par ordre alphabétique) :

- Emilie Brasset, maître assistante et responsable formation continue en ergothérapie, Haute École Louvain en Hainaut (HELHa)
- Claudia Galli Hudec, Responsable de la filière MSc européen en ergothérapie, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW), présidente du groupe d’expertes
- Cathrin Marthe, ergothérapeute MSc et chargée de cours externe, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW)
- Freya Pauls, étudiante en physiothérapie, Berner Fachhochschule (BFH)

2.2 Calendrier

Admission à la procédure	07.08.2024
Séance d’ouverture	20.09.2024
Séance de planification	21.03.2025
Remise du rapport d’auto-évaluation	20.06.2025
Visite sur place	09.-10.10.2025
Première version du rapport des expert-e-s et proposition d’accréditation de l’AAQ	11.11.2025
Prise de position de la haute école	12.12.2025
Version définitive du rapport des expert-e-s et de la proposition de l’AAQ	15.12.2025
Décision d’accréditation par le Conseil d’accréditation	20.03.2026

2.3 Rapport d’auto-évaluation

Le rapport d’auto-évaluation de la filière d’études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO, qui compte 56 pages, se compose de sept chapitres, dont une brève description de la haute école et de la filière d’études, ainsi qu’une présentation du processus d’autoévaluation et du système d’assurance qualité de la filière d’études. Ensuite, comme corps de l’exercice d’auto-évaluation, suivent pour chaque standard de qualité une description des faits, leur analyse et des conclusions. Le rapport d’auto-évaluation se termine par une synthèse des points forts et des

axes d'amélioration, résumés dans un plan d'action pour le développement futur de la filière d'études et de son système d'assurance qualité. La filière appuie son auto-évaluation par plusieurs tableaux et de nombreuses annexes.

Ce rapport d'autoévaluation, qui fait preuve d'une approche analytique approfondie et attentive aux défis, constitue ainsi une base solide pour l'évaluation externe par le groupe d'expertes.

2.4 Visite sur place

La visite sur place a eu lieu les 9 et 10 octobre 2025 et s'est déroulée dans les locaux de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). Elle a été structurée en entretiens avec les parties prenantes de la filière d'études suivantes : la direction (représentant-e-s de la HETSL, de HESAV et du domaine de santé de la HES-SO), les responsables de la filière d'études, des représentant-e-s du champ professionnel, les étudiant-e-s, le personnel administratif et technique ainsi que les responsables de l'assurance qualité. La visite sur place s'est terminée par un débriefing oral au cours duquel la présidente du groupe d'expertes a présenté les premières conclusions générales de l'évaluation externe.

2.5 Rapport des expert-e-s

Le rapport des expertes contient une analyse profonde et complète de la réalisation des standards de qualité. Le rapport ainsi que la proposition de l'AAQ ont pu être soumis pour prise de position aux responsables de la filière d'études en ergothérapie de la HES-SO le 11 novembre 2025.

2.6 Prise de position de la filière d'études Bachelor of Science en ergothérapie de la HES-SO

La filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO a remis sa prise de position à l'AAQ le 12 décembre 2025, dans les délais impartis. Dans sa prise de position, la filière tient à remercier le groupe d'expertes pour sa contribution, ainsi que l'AAQ pour la conduite de la procédure. La filière estime que les recommandations formulées par les expertes constituent des pistes d'amélioration pertinentes. Après avoir pris connaissance de la prise de position de la filière, les expertes considèrent qu'il n'est pas nécessaire de modifier le rapport ni les recommandations formulées.

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ

Contexte

Le Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO est l'une des sept filières du domaine santé de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Actuellement dispensée au sein de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), la filière sera rattachée à la Haute école de santé Vaud (HESAV) dès septembre 2026. Les étudiant-e-s suivront alors leur formation sur le campus santé de Lausanne. En 2024, l'ensemble des volées de la filière correspondait à environ 250 étudiant-e-s.

La filière d'études en ergothérapie fait l'objet d'une démarche d'évaluation de filières d'études interne à la HES-SO. Plusieurs évaluations externes, notamment la procédure de reconnaissance à l'échelle suisse des filières d'études par la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux en 2005, ainsi que deux évaluations par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) en 2016 et 2021, complètent ce dispositif. Comme l'obligation d'accréditation des filières d'études menant aux professions de la santé, prévue par la loi fédérale sur les professions de la

santé (LPsan), n'est en vigueur que depuis le premier février 2020 (avec un délai transitoire de sept ans), la présente procédure est la première accréditation de programmes selon la LEHE et la LPsan pour la filière d'études en ergothérapie de la HES-SO.

La filière a déposé sa demande d'admission à la procédure d'accréditation le 12 juillet 2024, puis a été admise à la procédure le 7 août 2024.

Considérations

En général, les expertes portent un jugement très positif sur la formation dispensée par la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO. Elles saluent notamment la conception innovante et méthodique des objectifs de formation, basés sur cinq axes, ainsi que le fait que la formation propose l'éventail complet des contenus et compétences exigés par la LPsan et l'OCPSan, dans le respect des règles de l'art internationales. Elles attribuent à la filière une grande diversité de méthodes pédagogiques, un accompagnement et un encadrement personnalisés et étroits des étudiant-e-s, ainsi qu'une excellente réalisation de la formation pratique. Les expertes soulignent également que les responsables de la filière sont à l'écoute de toutes les parties prenantes – étudiant-e-s, collaborateur-trice-s internes et externes – et, plus particulièrement, que la filière suit de près les développements du champ professionnel. Elles considèrent comme de bonnes pratiques les possibilités de formation interne soutenues par la filière, les structures et dispositifs de collaboration institutionnelle aux niveaux haute école et domaine, ainsi que le système d'assurance qualité permettant l'amélioration et le développement continu de la filière.

Parmi les points d'attention, les expertes évoquent les défis liés au transfert de la filière à HESAV, notamment la nécessité de garantir la continuité de l'identité et des spécificités de la filière. Elles encouragent également la filière à développer une stratégie proactive pour garantir un nombre suffisant de places de stage de qualité, compte tenu de l'augmentation des effectifs étudiants. Les expertes reconnaissent aussi comme un défi le fait de répondre aux besoins d'équilibre de la charge de travail du corps enseignant, afin de lui accorder le temps nécessaire à l'accomplissement de toutes ses tâches (enseignement, recherche, autres projets académiques). Elles constatent également que la filière présente un potentiel d'amélioration en ce qui concerne les entretiens de développement avec les enseignant-e-s et les assistantes, le suivi des trajectoires des diplômé-e-s, la documentation et la transmission des résultats des échanges avec les acteurs externes, ainsi que la systématisation de la communication des résultats des évaluations des enseignements par les étudiant-e-s et des mesures d'amélioration associées.

Proposition d'accréditation

Se basant sur le rapport d'auto-évaluation de la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO du 20 juin 2025, sur le rapport des expertes du 6 novembre 2025, sur la prise de position de la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO du 12 décembre 2025 et sur les considérations ci-dessus, l'AAQ propose d'accréditer la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO sans conditions.



Section B

Rapport des expert-e-s

6 novembre 2025



Table des matières

1	Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO.....	1
2	Analyse de la réalisation des standards de qualité.....	1
	Domaine 1 : Objectifs de formation	1
	Domaine 2 : Conception	4
	Domaine 3 : Mise en œuvre	12
	Domaine 4 : Assurance de la qualité.....	16
3	Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études.....	19
4	Recommandations pour le développement futur de la filière d'études.....	21
5	Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s	22

1 Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO

La filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la HES-SO fait partie des sept filières proposées par le domaine santé de la HES-SO et est dispensée à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). Dès septembre 2026, la filière sera intégrée au campus santé de Lausanne et donc à la Haute école de santé Vaud (HESAV). En 2024, 63 diplômés ont été délivrés par la filière, soit environ 18% des diplômés du domaine santé de la HES-SO pour cette même année. Sur toute la durée de la formation, la filière compte environ 250 étudiant-e-s. Le programme de formation du BSc en Ergothérapie est doté de 180 crédits ETCS et s'effectue en trois ans à plein temps.

Au niveau institutionnel, la filière est évaluée dans le cadre de la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO. Elle a également fait l'objet de plusieurs évaluations externes, notamment de la procédure de reconnaissance à l'échelle suisse des filières d'études par la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux en 2005, ainsi que de deux évaluations par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) en 2016 et 2021. La filière est ainsi reconnue par la WFOT et organise son programme de formation selon une conception de l'ergothérapie basée sur la science de l'occupation, partagée par la communauté internationale des ergothérapeutes. La filière forme les étudiant-e-s à l'ergothérapie, une profession centrée sur le développement et le maintien de la capacité d'agir des personnes de tout âge et en toute condition de santé. Orientée vers l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des patient-e-s, l'ergothérapie vise à permettre la participation aux activités quotidiennes et à la société. Le BSc en ergothérapie de la HES-SO comprend les fondements théoriques, scientifiques, techniques, méthodologiques et éthiques nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie, ainsi qu'une formation pratique en milieu professionnel. L'obtention du diplôme permet non seulement d'exercer la profession en Suisse, y compris dans le cadre des assurances sociales, mais ouvre également la voie à une reconnaissance internationale des compétences. Ce diplôme donne accès à des formations de niveau Master, notamment le Master of Science en Sciences de la santé, orientation ergothérapie, proposé par la HES-SO, ainsi que le Master of Science européen en ergothérapie de la ZHAW – les deux seuls programmes de niveau Master en ergothérapie actuellement disponibles en Suisse.

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité

Domaine 1 : Objectifs de formation

Standard 1.1 LEHE

Le programme d'études a des objectifs clairs, explicitant ses spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales.

Analyse

Sur la base de l'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes constatent que la filière en ergothérapie de la HES-SO présente des objectifs de formation clairs, qui soulignent les spécificités de la formation et qui sont conformes aux exigences nationales et internationales.

Elles estiment d'abord que ces objectifs ont été définis de manière pertinente, car ils s'appuient sur la littérature professionnelle, les spécificités des sciences de l'occupation et une approche par compétences. Elles considèrent que la structuration de la formation en cinq axes

d'enseignement – la justice occupationnelle, les occupations dans leur contexte, les liens entre les occupations et la santé, le partenariat autour des occupations, les occupations et la durabilité – confère une grande lisibilité aux objectifs de formation et offre une base structurelle solide pour l'organisation modulaire de la formation. Suite aux entretiens menés lors de la visite sur place, elles relèvent que la filière d'études ne se contente pas de présenter un profil « ergothérapie » très clair, mais qu'elle se distingue également par une approche innovante en Suisse, avec ses axes occupationnels et de durabilité, qui sont des nouveautés dans ce domaine. Les expertes concluent d'ailleurs de l'étude du plan d'études cadre de la filière que la conception de la formation et de ses objectifs est cohérente, car à chacun de ces cinq axes sont associées des compétences professionnelles spécifiques, déclinées selon les rôles du référentiel canadien CanMEDS et explicitées sous forme d'énoncés précis et concrets.

Les expert-e-s notent ensuite que les objectifs de formation sont conformes aux exigences nationales, notamment aux descripteurs du cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) ainsi qu'aux référentiels nationaux pour l'ergothérapie (compétences professionnelles définies par la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et l'ordonnance relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan)). Elles constatent également une conformité avec les exigences internationales, notamment celles liées à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (respect du système de crédits ECTS, des cycles d'études et des descripteurs de Dublin (QF-EHEA, Qualifications Frameworks in the European Higher Education Area)), ainsi qu'avec les référentiels internationaux de la branche, dont le modèle CanMEDS et les standards de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (World Federation of Occupational Therapists, WFOT).

Enfin, lors de la visite sur place, les expertes constatent que les objectifs de formation sont dûment communiqués aux étudiant-e-s, notamment lors de la journée d'introduction, lors de l'introduction de chaque module et via la publication du programme d'études sur le site internet de la HETSL.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 1.1 LEHE est entièrement atteint.

Standard 1.2 LEHE

Le programme d'études vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

À partir de l'analyse de l'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes notent que plusieurs documents stratégiques de différentes instances de la HES-SO guident les évolutions de la filière : la stratégie globale et le plan d'intentions de la HES-SO, qui définissent les objectifs stratégiques au niveau institutionnel pour la période 2025-2028, et qui se déclinent dans la stratégie académique du domaine santé et dans les plans de développements de la HETSL (Haute École de Travail Social et de la Santé) et de HESAV (Haute École de Santé Vaud) pour la même période.

Elles constatent ainsi que la révision du plan d'études cadre en 2021 a permis à la filière d'intégrer les trois objectifs stratégiques de la HES-SO pour l'enseignement pour la période 2025-2028. Elles remarquent que le premier objectif, qui concerne l'implication des milieux professionnels, la

prise en compte de leurs besoins, l'intégration de la formation pratique dans le programme d'études et à un haut taux de réussite des étudiant-e-s, se reflète dans le plan d'études cadre 2022. Si les expertes estiment que le taux de *drop out* est effectivement très bas (moins de 5%), elles soulignent que la filière devrait mettre en place un suivi permettant d'évaluer l'employabilité des diplômé-e-s et de suivre leur trajectoire professionnelle. Elles notent cependant qu'un tel monitoring est effectivement prévu dans le plan d'action de la filière et renvoie à la discussion à ce sujet sous le standard 4.1 LEHE. Les expertes observent également une large prise en compte de la dimension interprofessionnelle dans le programme d'études, qui correspond à l'un des positionnements stratégiques centraux du domaine santé. Ensuite, elles notent que le deuxième objectif stratégique de la HES-SO pour l'enseignement est également représenté dans le plan d'études cadre de la filière : le programme d'études en ergothérapie vise des objectifs en lien avec les enjeux sociétaux de la durabilité et de la transformation numérique. Les entretiens de la visite sur place confirment aux expertes que la filière élabore constamment des mesures en la matière et que toutes les parties prenantes en ont une grande conscience et font preuve de réflexivité. Elles constatent également que le troisième objectif stratégique de la HES-SO, qui est également un axe prioritaire des plans de développement de HESAV et HETSL, à savoir la flexibilisation des parcours de formation et l'apprentissage tout au long de la vie, se reflète dans le programme d'études à travers des possibilités d'individualisation des études et des méthodes d'enseignement alternatives. Lors de la visite sur place, les expertes entendent de nombreuses solutions d'aménagement des études prenant en compte les besoins spécifiques des étudiant-e-s et visant à rendre la formation inclusive – offrant ainsi des parcours de formation adaptés *ad personam* –, des modules asynchrones, ainsi que des avancées du projet de création d'un programme de formation à temps partiel : le nouveau programme a été conçu de telle manière qu'un modèle à temps partiel soit possible, tout en garantissant l'égalité des parcours de formation. Un premier projet pilote est prévu pour 2027, après la décision du conseil du domaine santé, l'organe de direction du domaine.

Les entretiens de la visite sur place permettent aux expertes d'aborder le transfert de la filière à HESAV ; elles relèvent qu'il s'agit d'un projet minutieusement préparé depuis plusieurs années, de manière collaborative (notamment à travers le projet « symbiose » visant à concilier les pratiques divergentes des deux hautes écoles), et qui témoigne des échanges entre les différentes entités de la HES-SO concernant la filière.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 1.2 LEHE est entièrement atteint.

Standard 1 LPSan ergothérapie

La filière d'études vise à transmettre aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.

Analyse

D'après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes observent que la transmission des compétences requises par la LPSan et l'OCPSan par le programme de formation en ergothérapie est assurée par l'articulation, au sein du plan d'études cadre, de ces compétences avec les rôles du référentiel canadien CanMEDS et les cinq axes de formation de la filière, puis par leur intégration dans les modules. Elles saluent le soin apporté à ce vaste travail de déclinaison, qui permet d'assurer une conception adéquate du programme de formation dans

le respect des dispositifs légaux nationaux, tout intégrant les nouveaux développements du domaine de l'ergothérapie, à savoir la justice occupationnelle et la durabilité.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 1 LPSan est entièrement atteint.

Domaine 2 : Conception

Standard 2.1 LEHE

Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

Sur la base du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes relèvent qu'il existe une cohérence entre les contenus des enseignements, les méthodes d'enseignement et les objectifs d'apprentissage, dans le sens de l'alignement pédagogique (*constructive alignment*). D'une part, l'organisation et le positionnement des différents contenus dans le parcours de formation permettent un apprentissage graduel. D'autre part, les méthodes d'enseignement, qui combinent enseignements théoriques et pratiques, ainsi que la formation pratique en alternance intégrative, soutiennent les étudiant-e-s dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Elles constatent que les méthodes d'enseignement intègrent non seulement différentes modalités pédagogiques – cours, séminaires, tutorats, projets, formation pratique ou stages, ateliers ou laboratoires –, mais aussi des modalités numériques (par exemple des parties de formation en distanciel ou utilisation d'un e-portfolio pour les activités en lien avec la formation pratique). Les expertes notent par conséquent que les méthodes pédagogiques incluent non seulement des modalités transmissives, mais aussi des modalités interactives (par exemple des classes inversées ou des jeux de rôle), ainsi que des laboratoires d'apprentissage impliquant des ergothérapeutes praticien-ne-s et des contextes de simulation (par exemple visites sur des lieux d'exercice ou appartement de simulation) ou des ateliers introspectifs. Lors de la visite sur place, elles peuvent constater que les étudiant-e-s bénéficient effectivement de méthodes pédagogiques très diversifiées, étant de plus en plus complétées par des éléments asynchrones ou des mises en situation simulées, telles que des entretiens, qui seront encore davantage facilités par les infrastructures de HESAV, où un appartement et un cabinet d'ergothérapie sont prévus. Les expertes souhaitent toutefois proposer une piste de développement pour soutenir encore mieux les étudiant-e-s dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage : la filière pourrait établir une vue d'ensemble ou un calendrier sur toutes les trois années de formation, indiquant les examens et les travaux écrits, afin de révéler les périodes de travail intense et permettre aux étudiant-e-s d'apprécier plus clairement la charge de travail et de l'organiser.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.1 LEHE est entièrement atteint.

Standard 2.1 LPSan ergothérapie

La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités en ergothérapie nécessaires pour pouvoir conseiller, accompagner et traiter de manière appropriée des personnes de tous âges dans différents contextes (institution, cabinet privé, cadre de vie des patients), notamment dans le champ :

- a) de la prévention et de la promotion de la santé ;
- b) des soins aigus ;
- c) de la réadaptation ;
- d) des soins de longue durée ;
- e) des soins palliatifs.

Analyse

À la lecture du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes concluent que la filière en ergothérapie de la HES-SO transmet à ses étudiant-e-s les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans différents contextes et pour tous les groupes d'âge. Elles évaluent positivement la large gamme de connaissances et de compétences incluse dans le plan d'études cadre, assurée par la déclinaison des cinq axes d'enseignement en objectifs d'apprentissage combinant les contenus théoriques, méthodologiques, scientifiques et pratiques avec les compétences définies par l'OCPSan (sous standard 2.2 LPSan) et les rôles professionnels selon le modèle CanMEDS. Les expertes remarquent que le programme d'études inclut tous les champs d'activité professionnelle indiqués dans le présent standard. Sur la base de l'analyse des descriptifs des modules, elles observent que les champs de l'exercice ergothérapeutique sont également couverts en ce qui concerne les dimensions de conseil, d'accompagnement et de traitement, ainsi les personnes de tous âges et les différents contextes. Elles relèvent que les objectifs, les contenus, la mise en œuvre et les rôles donnent une image claire et cohérente, dont les différents éléments nécessaires – anatomie, tableaux cliniques et divers thèmes issus des cinq axes – sont identifiables. Selon les expertes, les trois unités de formation pratique de 9 à 10 semaines chacune permettent aux étudiant-e-s de découvrir les différentes facettes de la profession d'ergothérapeute, car celles-ci sont réglementées par des critères pertinents (interventions auprès de deux populations de patient-e-s différentes, de trois catégories de pathologies et dans deux contextes, une intervention de soins aigus).

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.1 LPSan est entièrement atteint.

Standard 2.2 LEHE

Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels.

Analyse

Sur la base de l'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes relèvent que la filière d'études intègre les récentes évolutions de la recherche et des champs professionnels.

Lors de la visite sur place, les expertes constatent que l'intégration des évolutions scientifiques dans les enseignements relève largement de la responsabilité professionnelle des enseignant-e-s, qui sont tenu-e-s de mettre à jour les contenus enseignés et d'y intégrer les résultats de leurs projets de recherche. Outre l'éthique professionnelle des enseignant-e-s, les expert-e-s notent que les modules sont assortis de références bibliographiques récentes, documentées dans les descriptifs des desdits modules. Elles observent également que le corps enseignant est encouragé au perfectionnement professionnel, puisqu'il dispose de 10% de son temps de travail pour cela, et à la participation à des congrès et conférences scientifiques, afin d'intégrer les connaissances scientifiques actuelles de la discipline dans les enseignements. De plus, elles remarquent qu'il existe des mesures de contrôle de l'actualité des enseignements dispensés par les chargé-e-s de cours externes. Elles relèvent d'autres mesures en faveur de la veille scientifique, notamment le fait que les enseignant-e-s mènent des projets de recherche et de développement, et qu'un grand nombre de publications scientifiques est à leur disposition. Les expert-e-s notent également que la filière est active au sein de l'*European Network of Occupational Therapy in Higher Education* (ENOTHE) et qu'elle est ainsi informée des développements récents de l'enseignement de l'ergothérapie. Si elles saluent le fait que la HETSL reconnaisse du temps de travail pour la préparation des périodes de cours et propose cinq réseaux de compétences interdisciplinaires dans lesquels les enseignant-e-s peuvent participer, dont notamment le réseau « Occupations humaines et santé » porté majoritairement par les membres de la filière, elles souhaitent attirer l'attention sur le fait que ces conditions seront légèrement modifiées lors du transfert à HESAV. Elles soulignent que la filière devrait veiller à ce que le temps de préparation des enseignements, le temps dédié à la recherche, les échanges étroits entre les enseignant-e-s, ainsi que les expériences et les échanges établis en lien avec le domaine du travail social à HETSL puissent être maintenus au-delà du transfert, tel que prévu par la filière dans son plan d'action. Elles ajoutent que la filière pourrait encourager davantage la recherche auprès de son personnel d'enseignement en lui consacrant suffisamment d'heures de travail à cette fin (cf. à cet égard le standard 3.3 LEHE).

Les expertes constatent que la filière prend en compte les développements récents du monde professionnel concerné lors des révisions majeures du plan d'études cadre, ainsi que lors d'ajustements continus dans le programme, réalisés sur la base de consultations d'expert-e-s du métier. Elles notent que la filière possède une commission des études qui inclut des partenaires professionnels, des chargé-e-s de cours externes et des praticien-ne-s formateur-trice-s, et qui est consultée pour la conception du programme d'études. Elles remarquent également qu'une faible proportion du corps enseignant est composée d'ergothérapeutes praticien-ne-s (sur les 28 enseignant-e-s, dont la plupart sont employé-e-s à 80-100 %, 8 travaillent en parallèle en ergothérapie, généralement à 10 %) et que la filière déploie d'importants efforts de réseautage national et international pour suivre les évolutions du champ professionnel, notamment via son implication dans l'Association suisse d'ergothérapie (ASE), la Conférence professionnelle Ergothérapie de la Conférence spécialisée Santé des Hautes Écoles Spécialisées Suisses (FKG-CSS), la Société Francophone de Recherche sur les Occupations (SFRO), le Réseau International des

Associations Francophones d'Ergothérapie (RIAFE) et la Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie (RFRE). Lors de la visite sur place, les expertes constatent que la filière suit de près l'évolution des champs professionnels, notamment en organisant chaque année des journées de formation pratique avec les praticien-ne-s formateur-trice-s, qui sont également impliqué-e-s dans d'autres projets de manière *ad hoc* et qui sont en contact régulier avec les responsables de modules de la filière. Elles saluent les liens étroits que la filière tisse avec le champ professionnel et soulignent, entre autres, le transfert de savoir entre la pratique et l'enseignement facilité réciproquement par les travaux de Bachelor des étudiant-e-s, dont les thèmes découlent souvent de la pratique dans le cadre des périodes de stage.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.2 LEHE est entièrement atteint.

Standard 2.2 LPSan ergothérapie

En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études en ergothérapie transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants :

- a) évaluation des patients et analyse de leurs occupations en contexte social, culturel, spatial, temporel et institutionnel ;
- b) choix, planification et réalisation d'interventions ergothérapeutiques propres à promouvoir l'autonomie des patients, détermination et utilisation des ressources à disposition, sélection et adaptation de moyens auxiliaires, aménagement de l'environnement ;
- c) conduite d'entretiens et travail relationnel avec les patients, prise des décisions en accord avec eux ;
- d) contrôle de l'efficacité des interventions ergothérapeutiques au moyen de standards de qualité ;
- e) transmission de connaissances en ergothérapie aux patients et à leur entourage et aide à la mise en pratique ;
- f) transmission de connaissances en ergothérapie à des pairs ou à des personnes appartenant à d'autres groupes professionnels ;
- g) collaboration interprofessionnelle et défense de la perspective de l'ergothérapie ;
- h) déontologie et devoirs professionnels, ainsi que prescriptions réglementaires des institutions ;
- i) identification des besoins en matière de recherche en ergothérapie, participation à la résolution de questions de recherche, y compris mise en pratique des éventuelles nouvelles connaissances scientifiques.

Analyse

D'après l'analyse des descriptifs des modules d'enseignement de la filière, les expertes constatent que les connaissances et compétences requises par le présent standard sont intégrées au programme d'études de la filière. Les entretiens de la visite sur place ont permis de vérifier que

tous les éléments requis sont enseignés et que ceux-ci sont jugés suffisant par l'ensemble des parties prenantes de la filière.

Les expertes notent tout d'abord que les compétences relatives à l'évaluation de l'état occupationnel selon les différents contextes des patient-e-s, ainsi que le choix, la planification et la réalisation des interventions ergothérapeutiques, sont transmises dans les modules d'intervention et d'intégration, puis approfondies lors des trois périodes de formation pratique. Dans ce contexte, elles évaluent notamment positivement les analyses de pratique réalisées avant, pendant et après les périodes de formation pratique. Elles observent ensuite que les étudiant-e-s sont formé-e-s au travail relationnel avec les patient-e-s, à la prise de décision en accord avec eux et à la conduite d'entretiens, dans le cadre de jeux de rôle avec des patient-e-s simulé-e-s, des journées d'immersion au cours du premier semestre et de périodes de formation pratique incluant de la supervision. Les expertes saluent ces mesures et précisent qu'elles accompagnent les étudiant-e-s tout au long de leur formation. Elles constatent ensuite que les méthodes de contrôle de l'efficacité des interventions sont enseignées dans les modules d'intervention et expérimentées lors de la formation pratique. Suite aux entretiens de la visite sur place, elles relèvent que la filière a même développé des outils d'évaluation basés sur les demandes du terrain, ainsi que des formations continues associées. Ces instruments sont désormais appliqués par les étudiant-e-s dans le cadre de leur formation pratique, ainsi que par les praticien-ne-s eux-mêmes. Les expertes notent également que les étudiant-e-s apprennent à transmettre leurs connaissances aux patient-e-s ainsi qu'à leur entourage dans le cadre d'un module dédié à la pratique centrée sur les patient-e-s et leur entourage, d'un module sur la démarche ergothérapeutique, ainsi que dans les modules d'intervention et la formation pratique. De manière générale, les expertes estiment que le rôle du communicateur respectivement de la communicatrice est bien intégré dans les modules. Elles relèvent ensuite que la transmission de connaissances à des pairs ou à des personnes d'autres professions est traitée lors d'activités en groupes interprofessionnels dans le cadre de trois modules, ainsi que lors des unités de formation pratique. Elles observent également que la collaboration interprofessionnelle et la défense de la perspective ergothérapeutique sont abordées lors d'une semaine d'éducation, de plusieurs journées interprofessionnelles, d'ateliers thématiques et de jeux de rôle sur la gestion des conflits et le leadership collaboratif, en plus d'être pratiquées dans le cadre de la formation pratique. Les expertes remarquent ainsi que la formation interprofessionnelle fait partie intégrante du programme de formation et qu'elle bénéficiera d'un nouvel élan dès septembre 2026, avec le transfert au campus santé de HESAV. Elles considèrent toutefois d'ores et déjà comme une bonne pratique les journées interprofessionnelles organisées avec HESAV (filiales physiothérapie, soins infirmiers, sage-femme et technique en radiologie médicale), l'école de soins infirmiers de La Source, le CHUV et la faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. Elles ajoutent que les compétences des étudiant-e-s en matière de défense de la perspective ergothérapeutique sont certes soutenues par l'axe de la justice occupationnelle, intégré au nouveau plan d'études cadre, ainsi que par la constitution, il y a deux ans, d'une association des étudiant-e-s d'ergothérapie romande. Les expertes constatent également que les étudiant-e-s acquièrent des connaissances et compétences en déontologie et en réglementations institutionnelles et légales dans le cadre de trois modules consacrés au système de santé, au cadre légal, ainsi qu'à l'éthique et à la politique professionnelles. Lors de la visite sur place, les expertes vérifient que les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s au respect des données personnelles lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle, ce qui fait partie du code déontologique. Enfin, elles notent que les étudiant-e-s apprennent à identifier des besoins en recherche et à participer à la résolution de questions de recherche, grâce à une formation en recherche documentaire, en lecture critique et en méthodologie tout au long de leur formation ; ils et elles rédigent également un travail de Bachelor et sont formé-e-s à la mise en pratique des connaissances scientifiques dans le cadre de la formation pratique. Les expertes

considèrent comme une bonne pratique le fait que les étudiant-e-s proposent des thèmes pour leurs travaux de Bachelor issus de leur formation pratique, ce qui les invite à se familiariser avec la définition de thèmes de recherche. De plus, comme cela a été mentionné lors des entretiens de la visite sur place, les étudiant-e-s ont aussi la possibilité de participer à des projets de recherche de la filière.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.2 LPSan est entièrement atteint.

Standard 2.3 LEHE

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiants sont adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées.

Analyse

À la lecture de l'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes constatent que les méthodes d'évaluation des prestations des étudiant-e-s sont suffisamment variées et alignées sur les objectifs d'apprentissage : les formes d'évaluation incluent des examens théoriques (contrôles continus, examens oraux, examens écrits avec des questionnaires à choix multiples et des réponses à court et long développement, etc.), des examens pratiques (examens en pratique simulée, évaluations en contexte professionnel, etc.), des travaux, des projets, des dossiers et des présentations orales. Ces méthodes sont définies en fonction des compétences visées, des contenus d'enseignement, de l'avancée des études et du nombre de crédits ECTS attribués. Les expertes observent également que les méthodes d'évaluation utilisées sont toujours indiquées dans les descriptifs des modules, y compris les possibilités de remédiation et de répétition, et qu'elles sont communiquées en début des modules. Les méthodes d'évaluation sont souvent combinées entre elles, afin de répondre à la complexité des objectifs d'apprentissage définis. Si les expertes saluent la diversité des méthodes d'évaluation, favorable à la diversité des profils d'étudiant-e-s existante dans la filière, elles encouragent la filière à vérifier qu'il n'y ait pas trop d'examens par semestre et à poursuivre le chemin entamé pour équilibrer la charge de travail des étudiant-e-s, notamment en ce qui concerne les travaux de groupe, pour lesquels des créneaux de travail en groupe sont spécifiquement alloués. Elles estiment positivement que la filière propose des cours de préparation pour certains examens et complète l'évaluation de certains modules complexes par des évaluations formatives (sous forme d'évaluations sommatives ou non sommatives, organisées formellement dans le cadre des cours ou via des *quiz* mis à disposition sur la plateforme numérique, indépendamment du temps).

Les expertes notent ensuite que les conditions d'admission sont définies dans des règlements publiés sur le site web de la HETSL et appliquées de manière conséquente. S'agissant notamment du règlement d'admission en Bachelor du domaine santé, des dispositions d'application y associées, ainsi que du règlement d'admission sur dossier en Bachelor de la HES-SO et du document cadre sur la procédure de régulation à destination des candidat-e-s, les expertes constatent que tous les aspects pertinents pour l'admission sont réglementés, y compris les mesures en place pour régler l'attribution des places d'études. Les expertes constatent que les conditions générales d'admission sont conformes aux bases légales fédérales (article 25 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)), et que l'année propédeutique (modules complémentaires auprès des hautes écoles spécialisées de santé du canton de domicile) que les futures étudiant-e-s entrant dans la formation par voie indirecte, donc avec des certificats d'accès non-spécifiques (par exemple maturité gymnasiale ou maturité

spécialisée autre que santé), doivent suivre, leur donne la possibilité de prendre une décision quant à leur orientation professionnelle et à leur compatibilité avec une carrière dans le domaine de la santé. Les expert-e-s constatent également que la vérification de l'aptitude personnelle pour le domaine professionnel et la procédure de sélection pour l'attribution des places d'études (procédure de régulation gérée par le domaine santé) correspondent aux nouvelles dispositions de l'ordonnance d'admission HES (articles 12a et 12b). Lors de la visite sur place, elles apprennent que cette procédure de sélection fait l'objet d'une vérification régulière et que la filière entend adapter les tests psychotechniques réalisés dans le cadre des épreuves de régulation aux caractéristiques et spécificités de l'ergothérapie. Les expertes considèrent cette démarche comme une piste de développement judicieuse.

Enfin, les expertes relèvent que les conditions d'obtention de diplômes sont définies dans le règlement sur la formation de base à la HES-SO et dans le règlement de la filière ; ces deux documents sont publiés sur le site web de la HETSL.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.3 LEHE est entièrement atteint.

Standard 2.3 LPSan ergothérapie

Modules de formation pratique clinique :

- a) La filière d'études en ergothérapie offre des modules de formation pratique clinique faisant partie intégrante de l'enseignement dispensé et représentant au minimum 30 crédits ECTS. Ces modules permettent aux étudiants d'être en contact direct avec des patients réels et d'être formés par des professionnels. Ils couvrent différents domaines du champ de l'ergothérapie.
- b) Les stages en ergothérapie ont lieu dans des institutions ou des organisations du secteur sanitaire ou social, ou encore dans des cabinets privés d'ergothérapie. Ils sont aménagés de telle sorte que les étudiants sont intégrés dans ces institutions, ces organisations ou ces cabinets et peuvent assumer des responsabilités correspondant à leurs compétences et à leurs attributions.

Analyse

Sur la base du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes constatent que la filière en ergothérapie de la HES-SO comprend des modules de formation pratique respectant le volume et les caractéristiques exigés par le présent standard. Elles estiment que la structuration de la formation pratique en trois périodes et leur positionnement dans le parcours de formation sont pertinents. Elles jugent que l'ensemble de formation pratique, d'une durée de 30 semaines équivalant à 40 crédits ECTS, offre suffisamment de possibilités aux étudiant-e-s pour découvrir différents domaines de l'ergothérapie. Elles notent également que les étudiant-e-s sont en contact direct avec des patient-e-s et peuvent assumer des responsabilités en fonction de leur progression dans la formation. Elles observent par ailleurs que les étudiant-e-s sont formé-e-s par des praticien-e-s formateur-trice-s qui doivent suivre le CAS praticienne formatrice ou praticien formateur de la HES-SO, ce qui contribue à assurer un accompagnement de qualité des étudiant-e-s pendant les stages. Lors des entretiens de la visite sur place, les expertes sont informées que cette formation sera condensée et transformée en une micro-certification de 6 crédits ECTS, dispensée en format hybride, à partir de l'année 2026, afin de la rendre plus ciblée et de l'adapter à la profession et à la réalité des futur-e-s praticien-ne-s formateur-trice-s, notamment des ergothérapeutes en pratique indépendante. Les expertes saluent le fait que les étudiant-e-s sont

accompagné-e-s pour chaque stage par une personne enseignante référente désignée par la filière. Elles observent que ces personnes enseignantes référentes soutiennent les étudiant-e-s tout au long de leurs stages, que ce soit pour des aspects organisationnels ou réglementaires, ou pour les aider à établir leurs objectifs d'apprentissage ou en cas de difficultés. Elles soulignent ainsi l'étroit suivi et l'accompagnement personnalisé dont bénéficient les étudiant-e-s pendant la formation pratique : les personnes enseignantes référentes visitent les lieux de formation à mi-période des stages, et le programme de formation prévoit en outre six heures de supervision pédagogique individuelle. Elles considèrent comme une bonne pratique le soutien apporté par la supervision pendant les périodes de stage, qui n'implique d'ailleurs pas de frais supplémentaires pour les étudiant-e-s et qui est encadré par une liste de superviseur-e-s externes mise à disposition par la filière. Elles ajoutent que la rémunération des institutions offrant des places de stage est également un élément favorable au bon fonctionnement du système de formation pratique mis en place, et qu'il convient de maintenir. Les expertes saluent également le fait que la formation pratique est introduite par cinq jours d'immersion en milieu de formation pratique (jours de stage), répartis sur le premier semestre, en alternance avec des jours de formation, et que les trois périodes de formation pratique sont également encadrées par une demi-journée préparatoire, deux journées d'analyse de pratique pendant les stages et une demi-journée de débriefing à la fin de chaque stage.

En outre, les expert-e-s observent que les stages ont lieu dans différentes institutions du secteur socio-sanitaire et qu'ils sont organisés par la filière selon une procédure tenant compte du nombre de places disponibles, des souhaits des étudiant-e-s et des principes de la gamme d'interventions définie (au moins deux populations différentes parmi celles des enfants, des adultes et des personnes âgées ; au moins une fois dans des situations de santé aiguës et subaiguës ; au moins trois catégories de personnes atteintes dans leur santé ; au moins deux catégories de services (soins à domicile, milieu hospitalier ou centre de rééducation, service indépendant, autres comme établissement médico-social, hébergement de long séjour, école spécialisée, etc.)). Suite aux discussions menées lors de la visite sur place, elles constatent que le processus d'attribution en place permet d'assurer l'équité tout en tenant compte de besoins spécifiques des étudiant-e-s (parentalité, résidence dans un autre canton, etc.).

Les expertes observent que la filière déploie d'importants efforts pour augmenter le nombre de places de stage, en réponse à l'augmentation de l'effectif étudiantin, face à la pénurie de professionnels de santé. Elles saluent l'engagement de la filière en faveur d'une ouverture sur les milieux indépendants. Si ces cabinets privés seront majoritairement mono-professionnels (uniquement des ergothérapeutes), cela correspond à la réalité du terrain et les critères exigés par la filière garantissent une variété d'interventions suffisante, ainsi que des lieux de stage offrant davantage d'expériences interprofessionnelles.

Conclusion

Le groupe d'expertes considère que le standard 2.3 LPSan est entièrement atteint.

Standard 2.4 LPSan ergothérapie

La collaboration entre les hautes écoles et les institutions, les organisations ou les cabinets dans lesquels les étudiants effectuent leurs stages est réglementée. Font l'objet d'une réglementation notamment les droits et les obligations des partenaires de formation ainsi que les compétences à acquérir pendant les stages.

Analyse

Les expertes concluent de l'analyse du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes que la collaboration avec les institutions de formation pratique est réglementée par un dispositif spécifique à la formation pratique des filières Bachelor de la santé et du travail social. Ce dispositif détermine, entre autres, la mission et les objectifs de la formation pratique, ainsi que les responsabilités de toutes les parties concernées (HES-SO, domaines et filières, hautes écoles, institutions socio-sanitaires, praticien-ne-s formateur-trice-s). Selon les expertes, les trois documents contractuels annexés à ce dispositif créent un cadre réglementaire précis et complet : la convention sur la formation pratique conclue entre la HES-SO et l'institution de formation pratique, l'accord sur l'organisation de la formation pratique signé par la HETSL et l'institution de formation pratique, ainsi que le contrat pédagogique tripartite conclu entre l'étudiant-e, le ou la praticien-e formateur-trice et la personne enseignante référente. Elles notent ainsi que les droits et les devoirs des institutions partenaires et des formateur-trice-s sont fixés de manière cohérente et adéquate. Elles observent notamment que les institutions de formation pratique sont responsables de l'intégration des étudiant-e-s dans l'institution, conformément au concept de formation de la HES-SO, aux conventions et aux accords relatifs à la formation pratique, ainsi que de la désignation des praticien-ne-s formateur-trice-s, qui doivent à leur tour accueillir et encadrer les étudiant-e-s en respectant le descriptif de leur fonction. Enfin, les expertes constatent que des directives d'application de la formation pratique propres à la filière précisent les réglementations mentionnées ci-dessus, et que les objectifs d'apprentissage, les instruments de mise en œuvre et les modalités d'évaluation sont fixés dans les descriptifs des modules concernés ainsi que dans le contrat pédagogique tripartite. Elles soulignent que ce contrat, qui prévoit des étapes de préparation et un temps de réflexion en amont adéquats, implique la formulation d'objectifs de formation personnels qui guident les étudiant-e-s tout au long de leurs stages. Enfin, comme mentionné sous le standard 2.3 LPSan, elles constatent que la rémunération des institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s via un fonds dédié (Fonds de formation pratique) constitue un instrument au service du bon déroulement de la formation pratique, tout comme le financement de la formation des praticien-ne-s formateur-trice-s.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 2.4 LPSan est entièrement atteint.

Domaine 3 : Mise en œuvre

Standard 3.1 LEHE

Le programme d'études est régulièrement dispensé.

Analyse

La lecture du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes permet aux expertes de constater que le programme d'études en ergothérapie de la HES-SO est dispensé chaque année et qu'il possède un historique et une croissance continue depuis sa première volée en 1965. Elles ajoutent

que la forte demande en places d'études, l'augmentation constante du nombre d'étudiant-e-s et le transfert de la filière au Campus Santé de HESAV à la rentrée académique de septembre 2026 témoignent de sa capacité de développement. Elles estiment néanmoins que ces deux facteurs constituent d'importants défis pour la filière – notamment en termes de ressources humaines, de logistique, de pédagogie ou encore de questions académiques. Les entretiens de la visite sur place relèvent que ces défis font l'objet d'une attention particulière tant de la part de la filière que des hautes écoles impliquées (HETSL et HESAV) et de la HES-SO. Les expert-e-s soulignent les points d'attentions majeurs à de nombreux endroits du présent rapport, chaque fois au sein des standards concernés.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 3.1 LEHE est entièrement atteint.

Standard 3.2 LEHE

Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

D'après le rapport d'auto-évaluation et ses annexes, les expertes notent que la filière dispose de ressources adéquates pour permettre aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Elles constatent que le personnel assurant l'encadrement des étudiant-e-s compte 20 enseignant-e-s (15,5 équivalents plein temps) ainsi que 8 assistant-e-s (7,6 équivalents plein temps) couvrant des expertises variées, qu'il évolue en fonction de l'augmentation de l'effectif étudiantin et qu'il est complété par du personnel vacataire doté d'un budget de 330'000 CHF. Les expertes partagent l'avis de la filière selon lequel cela permet actuellement d'assurer des enseignements de qualité et donc d'aider les étudiant-e-s à atteindre les objectifs d'apprentissage. D'après les entretiens de la visite sur place, les expertes relèvent un fort engagement des enseignant-e-s et des responsables de la filière pour l'enseignement, qui est reconnu par tou-te-s comme étant la mission première de la filière. En revanche, elles estiment que le développement de la recherche et de projets s'en trouve limité, ce qui concerne évidemment l'intégration des connaissances scientifiques dans le programme de formation. Si les expertes saluent l'augmentation des ressources allouées aux assisant-e-s et aux vacataires, elles estiment qu'il est nécessaire de renforcer le personnel d'enseignement (maîtres d'enseignement et professeur-e-s) afin de maintenir le précieux lien entre enseignement et recherche, ainsi que pour assurer un encadrement optimal des étudiant-e-s, d'autant que les importantes évolutions actuelles – la mise en œuvre nouveau plan d'études cadre, l'adaptation à la réalité numérique, le transfert de la HETSL à HESAV – contribuent à augmenter leur charge de travail. Dans ce contexte, les expertes soulignent la bonne pratique de la formation de la propre relève par le biais de temps de travail rémunéré pour suivre un Master ou une formation postgrade (cf. également le standard 3.3 LEHE) et encouragent la filière à continuer à renforcer les efforts en la matière. Elles ajoutent que la filière et son identité sont fortement portées par les deux co-doyennes, qui fonctionnent en parfaite complémentarité, sont à l'écoute des évolutions et agissent de manière proactive. Elles estiment donc qu'il conviendrait de déclencher un processus de réflexion pour garantir la continuité de la formation et de sa culture de *leadership* à l'écoute. Il s'agirait ainsi d'anticiper la situation à long terme de la direction de la filière et de mener une planification prévoyante des ressources humaines. Elles observent toutefois que l'encadrement et le soutien des étudiant-e-s sont également assurés par un suivi étroit des praticien-ne-s formateur-trice-s ainsi que par de nombreux services y

dédiés, notamment en termes de gestion et d'organisation des études (soutien par deux assistantes administratives de 1,7 équivalents plein temps), de soutien aux études (ateliers, tutoriels, brochures, etc.), de soutien à la recherche documentaire et au référencement, de soutien informatique, de soutien financier d'urgence, de soutien dans le cadre de la prévention contre le harcèlement, de soutien psychologique ponctuel, de conseil social et juridique. Les entretiens de la visite sur place laissent aux expertes entrevoir que la filière, dans le respect de l'inclusivité, permet d'aménager des études et d'accorder la flexibilité nécessaire aux étudiant-e-s ayant des besoins spécifiques (cf. à cet égard également le standard 1.2 LEHE).

Les expertes notent ensuite que les infrastructures (salles de cours et d'ateliers, espaces de travail et d'études, espaces de repas et de détente, etc.) et l'équipement (matériel technique, supports numériques et physiques) soutiennent également l'atteinte des objectifs d'apprentissage, car ils répondent aux besoins liés aux activités de formation et aux besoins des étudiant-e-s. Elles observent que les ressources documentaires sont assurées par la bibliothèque de la HETSL, dotée d'un budget adéquat, et que la filière dispose d'instruments de mesure spécifiques à l'ergothérapie. Elles ajoutent que le transfert à HESAV permettra de suivre le développement prévu de la filière, notamment grâce à un appartement et un cabinet d'ergothérapie.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 3.2 LEHE est largement atteint.

Recommandation 1 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de renforcer les ressources du personnel d'enseignement, afin que celui-ci dispose du temps nécessaire pour réaliser les différentes tâches qui lui sont confiées, notamment développer davantage ses activités de recherche, garantissant ainsi l'approche scientifique inhérente au programme de formation.

Standard 3.3 LEHE

Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Analyse

D'après le rapport d'auto-évaluation et ses annexes, les expertes estiment que les compétences des enseignant-e-s de la filière en ergothérapie sont en adéquation avec les spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Elles constatent ainsi que les enseignant-e-s de la filière – trois professeur-e-s ordinaires, six professeur-e-s associé-e-s et onze maîtres d'enseignement – ainsi que les assistant-e-s d'enseignement disposent tout-e-s de la formation académique et professionnelle adéquate. Elles précisent que la variété des profils, les enseignant-e-s couvrant différents domaines de spécialisation, est enrichissante pour la formation, et que le personnel disposant de compétences en ingénierie de formation apporte une vraie plus-value à la filière. Si elles constatent que cela témoigne de la transition d'un personnel d'enseignement souvent venu de l'étranger vers la propre relève, elles soulignent que la filière gagnerait beaucoup à conserver cette diversité, signe de

l'interprofessionnalité. Elles notent également que le personnel enseignant est soutenu, pour répondre à des besoins d'enseignement spécifiques, par du personnel enseignant externe.

Les expert-e-s observent ensuite que les processus de recrutement, de sélection, de promotion et d'évaluation du personnel contribuent au maintien de la qualification de celui-ci, et que ces processus sont réglementés de manière transparente dans une directive relative à l'engagement du personnel de la HETSL, ainsi que dans la loi sur les hautes écoles vaudoises (LHEV) et une directive relative à l'évaluation du personnel de la HETSL. Elles saluent en particulier les efforts de la filière pour former sa propre relève (temps de travail rémunéré pour suivre un Master ou une formation postgrade) et soutenir le développement de ses collaborateur-trice-s en termes de compétences de recherche (temps dédié et fixé dans les descriptifs de fonction) et de formation continue (assurée par deux directives relatives au perfectionnement du personnel de la HETSL et un budget correspondant, temps de travail dédié). Dans ce contexte, les expertes soulignent l'importance d'accorder des capacités de recherche suffisantes, ainsi que des conditions de recherche et de formation continue similaires à HESAV à partir de septembre 2026 (cf. également les standards 2.2 LEHE et 3.2 LEHE). Si les expertes reconnaissent les difficultés d'accès au doctorat dans la discipline, car aucun doctorat suisse n'existe pour l'instant et aucun accord entre la HES-SO et des institutions de pays étrangers n'a été conclu, elles encouragent la filière à prendre des initiatives pour trouver des accords avec des institutions étrangères, afin de permettre à sa propre relève de faire un doctorat en ergothérapie. Ceux-ci apporteront ainsi d'autres perspectives à la filière. Les expertes ajoutent que les processus d'évaluation et de développement du personnel d'enseignement et des assistantes devraient faire l'objet d'améliorations. Elles précisent que la filière devrait mettre en place un processus de ressources humaines internes afin de compléter les exigences légales du canton de Vaud : la filière devrait notamment prévoir des entretiens de fonctionnement plus réguliers pour valoriser l'engagement des enseignant-e-s et établir des plans de développement, en accordant une attention particulière au temps dont ils et elles disposent pour la recherche. Selon elles, cela ne permettrait non seulement de faire le point plus régulièrement et d'identifier plus tôt les points de blocage, mais aussi de renforcer le lien avec la stratégie de la filière, de soutenir et de faciliter les collaborations internes et les synergies entre les employé-e-s. De plus, les expertes recommandent à la filière d'organiser un entretien de développement également avec les assistant-e-s, comme ils et elles le souhaitent.

Enfin, les expertes relèvent que les qualifications didactiques du personnel enseignant sont exigées par un règlement de la HES-SO (notamment via une attestation didactique) et que la HETSL demande une formation didactique aux assistant-e-s (formation pédagogique de base en interne). Lors de la visite sur place, les expertes peuvent vérifier que tou-te-s les enseignant-e-s ont rempli l'attestation didactique, au plus tard pendant les deux premières années d'engagement, et que la commission de soutien aux enseignements de la HETSL organise des journées de formation, axées notamment sur l'hybridation et l'intelligence artificielle, et que des outils sont disponibles en ligne au niveau HES-SO, prenant également en compte les évolutions liées aux nouvelles technologies.

Conclusion

Le groupe d'expertes considère que le standard 3.3 LEHE est largement atteint.

Recommandation 2 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les enseignant-e-s, en complément des entretiens d'évaluations prévus par

la loi cantonale et en accordant une attention particulière aux perspectives d'évolution professionnelle et au temps disponible pour les activités de recherche.

Recommandation 3 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les assistant-e-s.

Domaine 4 : Assurance de la qualité

Standard 4.1 LEHE

Le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter les évolutions nécessaires.

Analyse

Selon leur analyse du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes, les expertes constatent que la gestion du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés – étudiant-e-s et alumni-ae, personnel administratif et technique, corps enseignant et intermédiaire, institutions partenaires, personnel enseignant externe et praticien-ne-s formateur-trice-s, association et conférence professionnelles – et permet d'effectuer les développements nécessaires. Elles précisent que le domaine de santé de la HES-SO et la HETSL disposent d'organes et de processus permettant de consulter ces groupes et d'échanger avec eux.

Les expertes constatent ainsi que des représentant-e-s étudiantin-e-s (deux délégué-e-s par volée d'étude) peuvent donner leur avis sur des questions relatives au programme d'études dans le cadre de leur participation au conseil représentatif de la HETSL, qui est son organe délibérant. Elles estiment également que les séances semestrielles entre les délégué-e-s étudiant-e-s et le décanat, la participation aux séances semestrielles de la commission des études de la filière, ainsi que les procédures d'évaluation (évaluation des enseignements par les étudiant-e-s) permettent de recueillir l'avis et les propositions d'amélioration des étudiant-e-s. D'après les informations reçues lors des entretiens de la visite sur place, les expertes soulignent que les échanges avec les délégué-e-s étudiant-e-s permettent d'obtenir des retours spécifiques et apprécient que les enseignant-e-s demandent régulièrement un retour immédiat à la fin des cours. Elles constatent par ailleurs que la filière a impliqué des alumni-ae dans la révision du plan d'études cadre et soutiennent l'intention de la filière de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé-e-s et de leur aptitude à la profession, afin de prendre en compte ces résultats pour le développement du programme d'études.

De plus, les expertes relèvent que les deux assistantes administratives de la filière participent à la commission de filière et à la commission des études, afin de consulter leur avis sur les aspects organisationnels et administratifs de la filière. Elles notent également que le corps enseignant participe à la commission de la filière, où sont discutés des aspects de stratégie et de développement relatifs à la filière, et qu'il dispose d'un droit d'interpellation et de proposition au sein du conseil représentatif de la HETSL.

Les expertes observent que les institutions partenaires de la filière sont consultées dans le cadre de la commission des études et du conseil professionnel de la HETSL. Elles saluent également le fait que les responsables de modules sont tenus de consulter l'avis des enseignant-e-s externes (vacataires) sur les objectifs et les contenus des modules, ainsi que le fait que les retours des praticien-ne-s formateur-trice-s sont récoltés lors de rencontres annuelles organisées par la

filière autour de la formation pratique en ergothérapie, et de manière *ad hoc* dans d'autres contextes, tels que les visites des stages par les personnes enseignantes référentes. Les expertes soulignent que ces journées annuelles sur la formation pratique sont un instrument utile pour maintenir des partenariats durables avec les lieux de formation pratique, afin d'informer sur les développements de la filière et de recevoir des retours précieux de cette partie prenante. Elles notent que la filière entretient des liens étroits avec le terrain, qui notamment a été consulté pour la conception et la mise en place du nouveau plan d'études cadre. Les expertes estiment que les échanges menés dans le cadre de l'Association suisse d'ergothérapie et de la Conférence professionnelle d'ergothérapie (deux à trois séances par an des décanats des quatre sites de formation en ergothérapie de Suisse) permettent à la filière de suivre les développements du domaine pour les intégrer dans le programme d'études, ce qui pourrait effectivement, comme le prévoit la filière, être amélioré par une systématisation de la collecte et de la sauvegarde des informations obtenues dans ce cadre, ainsi que dans le cadre d'autres échanges avec des partenaires externes. Enfin, les expertes notent que les corps étudiant, intermédiaire, enseignant et administratif ainsi que des représentant-e-s du milieu professionnel sont impliqués dans différents groupes de travail ayant pour objet l'élaboration et l'amélioration du plan et du programme d'études.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 4.1 LEHE est largement atteint.

Recommandation 4 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé-e-s, afin de pouvoir évaluer si leurs compétences répondent aux besoins du domaine professionnel, et d'informer les décisions relatives aux évolutions à apporter au programme d'études.

Recommandation 5 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un système de collecte et de sauvegarde des informations obtenues lors des échanges avec les différents partenaires externes, afin de disposer d'une base de données relatives aux évolutions de la profession pouvant sous-tendre les développements du programme de formation.

Standard 4.2 LEHE

Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

À partir du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes constatent que la filière d'études en ergothérapie est couverte par le système d'assurance qualité de la HES-SO, car elle fait l'objet de la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO et elle réalise les évaluations des enseignements par les étudiant-e-s selon le dispositif de la HES-SO.

En ce qui concerne l'évaluation de la filière par sa maison faitière, les expertes observent qu'il s'agit d'une démarche d'évaluation selon treize critères définis par la HES-SO, composée d'une auto-évaluation, d'apports d'expert-e-s externes et d'un plan d'action validé par le Conseil de domaine santé. Elles notent que ces treize critères permettent également d'aborder des aspects

en lien avec la cohérence de la filière d'études par rapport au plan de développement de la HETSL et à la stratégie académique du domaine de santé. Par ailleurs, les expertes relèvent que la filière en ergothérapie est, en plus, évaluée selon un critère additionnel, spécifique aux filières du domaine de santé, qui exige un modèle d'alternance intégrative (articulation entre formation pratique, formation théorique et réflexion sur l'expérience). Lors de la visite sur place, les expertes apprennent que le suivi du plan d'action et la préparation du bilan de sa mise en œuvre, qui sera d'ailleurs intégré au prochain rapport d'auto-évaluation de la filière, sont accompagnés de séminaires avec les autres filières d'études du domaine de santé, afin de passer en revue conjointement certains points des plans d'action des filières. Elles saluent cette démarche et précisent que l'élaboration du plan d'action par les responsables de la filière, en collaboration avec les hautes écoles impliquées et le domaine santé, témoigne de l'alignement stratégique entre ces différentes entités, ainsi qu'avec le canton de Vaud.

Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s, les expertes notent que la filière applique le dispositif de la HETSL en la matière, lequel est basé sur la politique-cadre et les recommandations de la HES-SO. Elles saluent le fait que les évaluations des modules et des programmes (par année de formation) ont lieu de manière anonyme (via un questionnaire électronique) et régulière (trois modules sont évalués par semestre ; tous les modules sont évalués au moins une fois tous les quatre ans). Elles soulignent positivement que les évaluations sont réalisées dans le cadre des cours, afin d'obtenir un taux de réponses élevé. Selon les informations reçues pendant les entretiens de la visite sur place, les expertes constatent que le nouveau plan d'études cadre a été entièrement évalué par la première volée à avoir suivi le programme de formation selon le nouveau plan d'études cadre, et que des évaluations volontaires peuvent être réalisées lorsqu'un module a subi des changements majeurs. Elles précisent que les questionnaires utilisés comportent des questions fermées et des questions ouvertes, que les résultats sont traités par les instances responsables de la HETSL et transmis aux responsables de modules, qui rédigent ensuite un rapport avec des propositions d'amélioration. Les expert-e-s constatent que les procédures de communication sont adéquates : les résultats quantitatifs (réponses aux questions fermées) sont transmis aux étudiant-e-s ayant participé à l'évaluation, aux personnes impliquées dans le module et au décanat en amont, puis suivis par les rapports finaux rédigés par les responsables de modules ; les modifications conséquentes du programme d'études ou d'un module sont annoncées aux volées suivantes dans le cadre de l'introduction des modules. Toutefois, elles estiment que la communication des résultats et des mesures de développement pourrait être réalisée de manière encore plus systématique auprès de l'ensemble des étudiant-e-s. La filière clorait ainsi entièrement et définitivement la dernière étape du cycle d'assurance qualité et pourrait s'assurer que les étudiant-e-s soient informé-e-s des évolutions réalisées et continuent à être motivé-e-s pour répondre aux questionnaires d'évaluation. Enfin, les expertes ajoutent qu'en fin d'année, un rapport synthétique des évaluations réalisées est rédigé par les services d'assurance qualité de HETSL. Ce rapport est envoyé à la direction de la HETSL et porte sur des aspects quantitatifs ainsi que sur les points de force et de faiblesse.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 4.2 LEHE est largement atteint.

Recommandation 6 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de communiquer systématiquement et proactivement les résultats des évaluations des enseignements par les étudiant-e-s à l'ensemble de la communauté estudiantine.

Standard 3 LPSan ergothérapie

La filière d'études fait l'objet d'un contrôle périodique visant à vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Analyse

Après examen du rapport d'auto-évaluation et de ses annexes, ainsi que des entretiens de la visite sur place, les expertes constatent que la filière d'études dispose d'instruments permettant de vérifier si les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan sont transmises aux étudiant-e-s.

Les expertes notent ainsi que l'évaluation de la filière par la démarche d'évaluation interne de la HES-SO constitue un outil permettant de vérifier la conformité avec les exigences de la LPSan et l'OCPSan, car le premier critère défini par la HES-SO requiert que le profil de compétences de la filière soit conforme aux référentiels légaux en question, en cohérence avec les besoins du terrain. Les douze autres critères de cette démarche d'évaluation interne contiennent également, selon les expertes, des critères pertinents pour évaluer la filière en ce qui concerne la transmission des compétences nécessaires, couvrant des aspects tels que la pédagogie ou l'intégration des résultats de recherche dans l'enseignement. Comme abordé sous le standard 4.2 LEHE, la démarche d'évaluation des filières de la HES-SO comprend l'élaboration d'un plan d'action et prévoit des étapes de suivi permettant de vérifier si les améliorations nécessaires sont apportées à la filière. Les expertes souhaitent néanmoins renvoyer au standard 4.1 et à la recommandation 4, car l'établissement d'un processus de suivi des trajectoires des diplômé-e-s permettrait d'obtenir des résultats précieux pour pouvoir déterminer s'ils et elles ont acquis les compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, c'est-à-dire s'ils et elles peuvent répondre aux exigences du champ professionnel.

Conclusion

Le groupe d'expertes estime que le standard 3 LPSan est entièrement atteint.

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études

Forces :

- La conception des objectifs de formation selon cinq axes est innovante, notamment grâce aux axes occupationnels et de durabilité, et permet aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.
- Les contenus théoriques, méthodologiques, scientifiques et pratiques sont conformes aux compétences définies par l'OCPSan et aux rôles professionnels selon le modèle CanMEDS. Les méthodes pédagogiques sont très diversifiées et favorisent le développement des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s bénéficient d'un accompagnement étroit et de

possibilités d'individualisation des études, favorisant ainsi l'inclusion. Les étudiant-e-s sont encadré-e-s par un corps d'enseignement fortement engagé. L'organisation, la préparation et la mise en œuvre de la formation pratique sont remarquables.

- Les enseignant-e-s et les assistant-e-s de la filière bénéficient de bonnes conditions de travail et de possibilités de formation qui les soutiennent dans leur développement. Le système de formation de la propre relève par le biais d'offres de postes d'assistantat incluant du temps dédié aux études de Master ou de doctorat constitue une bonne pratique.
- La filière est imprégnée d'une forte culture de l'écoute, du dialogue et du *feed-back*. Une bonne communication permet à toutes les parties prenantes d'être bien informées et les retours et les commentaires apportés sont pris en compte de manière pertinente par les responsables de la filière.
- La filière entretient des liens étroits avec le champ professionnel et suit l'évolution de la profession aux niveaux national et international.
- La filière est pleinement intégrée à la HETSL et alignée sur la stratégie de la HES-SO. Les collaborations avec les différentes instances impliquées sont favorables au développement de la filière, comme en témoigne le transfert de la filière de la HETSL à HESAV.
- La filière fait l'objet d'un système d'assurance qualité effectif, qui permet de prendre en compte l'avis de tous les groupes intéressés et de détecter les développements nécessaires. Consciente de son potentiel d'amélioration, la filière prévoit des mesures adéquates et concrètes.

Défis :

- Le transfert de la filière à HESAV nécessitera encore de nombreuses négociations en vue de préserver l'identité et les spécificités de la filière, afin de garantir sa continuité et son bon fonctionnement.
- L'augmentation des effectifs étudiants pose le défi de garantir un nombre suffisant de places de stage de qualité.
- Face à la multitude de tâches et à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, il faudra veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail des enseignant-e-s afin de leur préserver le temps nécessaire à la préparation des cours, aux activités de recherche et aux autres projets académiques (prestations de services, par exemple).
- Des entretiens de développement réguliers (par exemple annuels) avec les enseignant-e-s manquent – en veillant à y intégrer une appréciation de leur engagement ainsi qu'un plan d'évolution professionnelle –, alors qu'ils ne sont pas prévus du tout pour les assistant-e-s.
- Parmi les informations collectées par la filière, il n'y a pas encore de suivi des trajectoires des diplômé-e-s qui permettrait d'évaluer l'adéquation entre les compétences acquises et les besoins du terrain.
- Les informations issues des échanges entre les différents membres de la filière et les partenaires externes (association professionnelle, etc.) ne sont pas encore systématiquement

saisies dans un dispositif structuré de collecte, d'archivage et de diffusion, afin d'assurer leur pérennité et leur accessibilité à l'ensemble des collaborateur-trice-s de la filière.

- Tou-te-s les étudiant-e-s ne reçoivent pas toujours les résultats des évaluations des enseignements par les étudiant-e-s, ni les informations concernant les mesures d'amélioration.

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études

Recommandation 1 (pour le standard 3.2 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de renforcer les ressources du personnel d'enseignement, afin que celui-ci dispose du temps nécessaire pour réaliser les différentes tâches qui lui sont confiées, notamment développer davantage ses activités de recherche, garantissant ainsi l'approche scientifique inhérente au programme de formation.

Recommandation 2 (pour le standard 3.3 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les enseignant-e-s, en complément des entretiens d'évaluations prévus par la loi cantonale et en accordant une attention particulière aux perspectives d'évolution professionnelle et au temps disponible pour les activités de recherche.

Recommandation 3 (pour le standard 3.3 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les assistant-e-s.

Recommandation 4 (pour le standard 4.1 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé-e-s, afin de pouvoir évaluer si leurs compétences répondent aux besoins du domaine professionnel, et d'informer les décisions relatives aux évolutions à apporter au programme d'études.

Recommandation 5 (pour le standard 4.1 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un système de collecte et de sauvegarde des informations obtenues lors des échanges avec les différents partenaires externes, afin de disposer d'une base de données relatives aux évolutions de la profession pouvant sous-tendre les développements du programme de formation.

Recommandation 6 (pour le standard 4.2 LEHE) :

Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de communiquer systématiquement et proactivement les résultats des évaluations des enseignements par les étudiant-e-s à l'ensemble de la communauté estudiantine.

5 Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s

Se basant sur le rapport d'auto-évaluation de la filière d'études Bachelor en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) du 20 juin 2025 et la visite sur place des 9 et 10 octobre 2025, le groupe d'expertes propose de prononcer l'accréditation de la filière d'études Bachelor en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) sans conditions.



Section C

Prise de position de la filière d'études

12 décembre 2025





À l'attention de Madame Petra Lauk Kwasnitza
Directrice adjointe & responsable accréditation
et assurance qualité
AAQ - Agence suisse d'accréditation et
d'assurance qualité
Case postale Effingerstrasse 15
CH-3001 Berne
petra.lauk@aaq.ch / www.aaq.ch

Prise de position de la filière HES-SO en Ergothérapie dans le cadre de son accréditation selon la LEHE et la LPSan.

Lausanne, le 12 décembre 2025,

Chère Madame Petra Lauk Kwasnitza,

La filière Ergothérapie, sa direction à la Haute École de Travail Social et de la santé Lausanne (HETSL), ainsi que le domaine Santé de la HES-SO, tiennent tout d'abord à remercier le groupe d'expert-es pour la qualité et la richesse des échanges durant leur visite effectuée à Lausanne les 09 et 10 octobre 2025. Leur regard critique et constructif a été apprécié de toutes et tous.

Nous tenons également à remercier l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour la bonne conduite de la procédure et pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport des expert-es et sur la proposition d'accréditation à l'intention du Conseil suisse d'accréditation (CSA).

La présente prise de position de la filière a été élaborée avec la contribution de la direction de la HETSL, le domaine Santé et le Service de soutien à l'évaluation des filières du Dicastère enseignement.

Nous constatons tout d'abord avec satisfaction que les expert-es considèrent la totalité des standards comme entièrement (12) ou largement (4) atteints. Les expert-es soulignent par ailleurs un certain nombre de forces de la filière, concernant par exemple son « remarquable » dispositif de formation pratique, la forte implication de toutes les parties prenantes ainsi que les proches collaborations de la filière avec le milieu professionnel. Cette analyse est enfin complétée par un certain nombre de recommandations visant à permettre à la filière de satisfaire certains standards largement, mais non entièrement, atteints. Nous considérons ces recommandations comme autant d'axes de travail et de leviers d'améliorations qui vont nous permettre de faire progresser la filière.

C'est sur les recommandations énoncées que nous souhaitons plus particulièrement revenir dans le cadre de cette prise de position.





Prise de position de la filière sur les recommandations formulées par le groupe d'expert-es

Le groupe d'expert-es a formulé six recommandations pour aider au développement futur de la filière d'études. Elles sont accueillies très positivement et seront étudiées attentivement dans la perspective d'une mise en œuvre, partielle ou totale, qui soit la plus pertinente possible pour la filière et son développement. A ce stade la filière souhaite formuler les quelques commentaires suivants en ce qui concerne les recommandations :

Recommandation n°1 (pour le standard 3.2 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de renforcer les ressources du personnel d'enseignement, afin que celui-ci dispose du temps nécessaire pour réaliser les différentes tâches qui lui sont confiées, notamment développer davantage ses activités de recherche, garantissant ainsi l'approche scientifique inhérente au programme de formation.

La filière est en accord avec cette recommandation. Elle a par ailleurs mis en évidence dans son rapport (p.39) et son plan d'action (p.52) la nécessité d'accroître les ressources en personnel d'enseignement pour favoriser notamment une meilleure réalisation de sa mission de recherche. Depuis l'augmentation des effectifs en septembre 2020, des postes ont été systématiquement demandés chaque année, et pour la plupart octroyés, mais les besoins n'ont cependant pas toujours pu être pris en compte intégralement. Ces décisions dépendent à la fois des enveloppes budgétaires allouées par la HES-SO et le canton, et des capacités de la Haute école (HETSL aujourd'hui et HESAV dès septembre 2026) à couvrir dans ce cadre l'ensemble des besoins de ses différentes entités, si bien que la filière n'a pas d'emprise sur le résultat des postes octroyés. Elle restera néanmoins vigilante dans son analyse des besoins et poursuivra ses demandes de postes, en tenant compte de l'augmentation des effectifs étudiants. Comme ultime mesure et malgré la pénurie, une diminution du nombre d'étudiant-es entrant dans la filière pourrait être envisagée, afin de ne pas augmenter la charge de travail déjà très élevée du corps enseignant.

Recommandation n°2 (pour le standard 3.3 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les enseignant-es, en complément des entretiens d'évaluations prévus par la loi cantonale et en accordant une attention particulière aux perspectives d'évolution professionnelle et au temps disponible pour les activités de recherche.

La filière reconnaît l'intérêt et le besoin d'entretiens formalisés. La mise en place d'entretiens de collaboration a été abordée lors de la révision du Règlement du personnel HETSL en 2020, mais l'Association du personnel n'y était pas favorable. Dans ce contexte, les entretiens sont actuellement réalisés à la demande des enseignant-es. Le décanat se tient à l'écoute de leurs besoins au moment où ceux-ci se manifestent (besoin de formation, de décharge...). Ces entretiens « à la carte » ont l'avantage de ne pas se centrer sur un bilan de performance. L'ajout d'entretiens annuels semble souhaité par les enseignant-es et le décanat s'engage dans la mesure de sa disponibilité à les offrir afin de discuter des objectifs futurs, de l'équilibre des activités et du développement professionnel.





Recommandation n°3 (pour le standard 3.3 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place des entretiens de développement avec les assistant·es.

De même qu'avec les enseignant·es, le décanat rencontre individuellement les assistant·es à leur demande. De plus, le décanat les rencontre en groupe en principe chaque semestre afin de discuter de leur fonctionnement, de la répartition des tâches et trouver des solutions à leurs besoins. Le décanat s'engage dans la mesure de sa disponibilité à offrir des entretiens individuels afin de discuter des objectifs futurs, de l'équilibre des activités et du développement professionnel.

Recommandation n°4 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé·es, afin de pouvoir évaluer si leurs compétences répondent aux besoins du domaine professionnel, et d'informer les décisions relatives aux évolutions à apporter au programme d'études.

La filière est en accord avec cette recommandation. Elle a par ailleurs mis en évidence dans son rapport (p.45) et son plan d'action (p.53) l'intérêt de monitorer le parcours post-diplomation des alumnis afin de pouvoir ajuster le programme aux besoins du milieu professionnel et favoriser la durabilité professionnelle. Des ressources sont nécessaires pour que la filière puisse mettre en œuvre un dispositif d'enquête annuel. Certaines données sont déjà à disposition grâce à l'étude SCOHPICA (www.scohpica.ch). Des données complémentaires pourraient être récoltées au niveau interprofessionnel par l'institution HESAV ou avec le soutien du domaine santé de la HES-SO.

Recommandation n°5 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de mettre en place un système de collecte et de sauvegarde des informations obtenues lors des échanges avec les différents partenaires externes, afin de disposer d'une base de données relatives aux évolutions de la profession pouvant sous-tendre les développements du programme de formation.

La filière est en accord avec cette recommandation. Elle a par ailleurs mis en évidence dans son rapport (p.45) et son plan d'action (p.53) la nécessité de systématiser et sauvegarder les résultats des consultations et échanges avec ses partenaires. Le passage à HESAV devrait permettre à la filière de définir les outils de sauvegarde à disposition qu'elle souhaite utiliser.

Recommandation n°6 (pour le standard 4.2 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière d'études de communiquer systématiquement et proactivement les résultats des évaluations des enseignements par les étudiant·e-s à l'ensemble de la communauté estudiantine.

Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE) de la HETSL prévoit la communication systématique des résultats à la communauté estudiantine et enseignante (p.47). Ce qui peut encore être amélioré, c'est la communication orale par les responsables de module, en début de semestre, à la fois aux étudiant·es de la volée ayant participé à l'évaluation et à la volée suivante, des changements apportés aux modules ayant fait l'objet d'une EEE.





D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiaux messages.

Sylvie Ray-Kaeser
Professeure HES
Co-doyenne filière HES-SO en ergothérapie
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Ch. Des Abeilles 14
1010 Lausanne

Martine Bertrand Leiser
Professeure HES
Co-doyenne filière HES-SO en ergothérapie
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Ch. Des Abeilles 14
1010 Lausanne





Partie D

Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

20 mars 2026





Le Conseil suisse d'accréditation publie ses décisions d'accréditation positives : <https://akkredierungsrat.ch/fr/decisions/>

AAQ
Effingerstrasse 15
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

